

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

Séance du 18 avril 2024

n° 143 / Aix-en-Provence-IUT-Gaston Berger/ Salle du Conseil /14h00

sous la présidence de Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation

approuvé par la CFVU du 16 mai 2024

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Evelyne BOUTEYRE (pouvoir), Emilie CARRETIER (pouvoir), Kathia CHAUMOITRE, Antoine GENTIER, Nicolas MASCRET, Virginie MERCIER, Jean-Manuel RAIMUNDO (pouvoir), Michel RUQUET (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Jean-Michel BREZUN, Jean-Charles DUFOUR (pouvoir), Julien LEFEVRE (pouvoir), Hervé MAGNOULOUX, Nadia MESLI, Guylaine MOLINA (pouvoir), Anaïs SAINT JONSSON (pouvoir).

Collège des usagers :

Présent = Quentin ACQUATELLA (suppl : Mohamed BENKHEDDA)
Absent = Ralph ATRACH (suppl : Clara ROUX-ROCARPIN)
Absente = Anastasia AUBERT (suppl : Youssouf BERTE)
Absent = Laurent BADIE-BARTHES (suppl : Lina JAMMOT)
Absente = Marnie BOCAGNANO-MARTINEZ (suppl : Emma CROUIN)
Présent = Ferréol BONNETAIN (suppl : Loïc FABRE)
Absent = Ghjuvan CATONI (suppl : Oscar PILLET)
Absent = Younes DUFRESNE (suppl : Zoé GORODINE)
Présent = Charles GOMEZ (suppl : Lucas FILETI)
Présente = Charlie HALLART (suppl : Camille BAGNOL)
Absent = Matt JAMIS (suppl : Clara ROPPENNECK)
Absent = Leonardo PEREZ (suppl : Amandine BRILLARD)
Pouvoir = Andréa SOREL (suppl : Lou CHARLOT)
Absente = Ylvana TARDIF (suppl : Théo BOLE-BESANCON)
Pouvoir = Amandine VELLA (suppl : Hugo HALLER)
Absente = Alixe VIEILLEDENT (suppl : Hugo CORNUTELLO)

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Françoise DESRUES, Guillaume GREGOIRE (pouvoir), Soall MAHDJOUR, Marie-Christiane MIRTILLO.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Sarah BOUALEM (absente), Julien COUDERT, Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (pouvoir).

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **28**

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /



ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Carine BAUER, Franck BIGLIONE, Sandra BLEL, Patrice BONNET, Lionel BRINGOUX, Christelle CAMMAN, Véronique CHARRASSE, Idoya de PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Sophie FAYET, Aymeric FERANDO, Annie GUILLERM, Djamal HABET, Alain PARAPONARIS, Nathalie PARQUIER, Coline SAVILL, Julie SOUHAMI.

Les Vice-présidents délégués à la formation : Cécile BOZZO, Pascale BRANDT-POMARES, Émilie CARRETIER (excusée), Guylène NICOLAS (excusée), Christophe PELLEGRINO, Anne RIBAUD, Éric VALÉRIO (excusé).

Le Vice-président délégué à la vie étudiante : Nicolas MASCRET.



Ordre du jour

I- Actualités

II- Présentation

- Projet étudiant financé par le FSDIE Projets

III-Procès-verbal

- Séance du 21/03/2024

IV- Formation/Pédagogie

- 1/ Classement et attribution des financements relatifs aux dossiers relevant du fonds d'intervention pédagogique (FIP 2024)
- 2/ Accès aux formations de premier cycle « Parcoursup », pour 2024/2025 : Modification de capacités d'accueil (vague 3)
- 3/Projet de délibération relative aux modalités de recrutement en master 1 et au mode de composition des commissions de recrutement
- 4/ Maquettes de la nouvelle offre de formation 2024 proposées par les composantes (vague 1)
- 5/ Mise en place de Programmes Intensifs Hybrides / Blended Intensive Programmes (BIP), pour 2024 et 2025
- 6/ Tarification du dispositif « Ecri+ », à compter de 2024
- 7/ Tarifs de formation continue des diplômes nationaux, pour 2024/2025 (Vague 1)
- 8/ Demandes de création de diplômes d'établissement hors campagne, pour 2024/2025
- 9/ Exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants en exil, en situation de demandeurs d'asile ou réfugiés, qui préparent le diplôme d'université « Langue et culture françaises » (niveau A0, A1, A2 ou C1 du CECRL), durant l'année universitaire 2024/2025

V- Vie étudiante

- 1/ Avis de la commission *ad hoc* FSDIE Projets du 27 mars 2024
- 2/ Règlement intérieur de la commission pour projets étudiants du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE Projets), à compter de 2023/2024 : correctif



La VP Formation ouvre la séance à 14h17 après avoir constaté le quorum.



I- Actualités

1/ Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)

Le CNESER est un organe consultatif placé auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il donne notamment son avis sur le cadre national des formations, la liste des diplômes nationaux ainsi que les modalités et demandes d'accréditation.

Il comprend 100 membres, dont 60 représentants des personnels et des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des établissements publics de recherche.

Une commission permanente, composée de 41 membres, exerce l'ensemble des attributions dévolues au CNESER, en dehors des séances plénières.

La VP Formation indique que la gouvernance formation était invitée à la commission permanente du 16 avril 2024 à Paris. Elle a été entendue dans le cadre de l'accréditation de l'offre de formation 2024 d'Aix-Marseille Université. Le CNESER a émis un avis favorable par 15 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions. L'arrêté d'accréditation d'AMU sera pris dans les prochaines semaines.

La vice-présidence formation tient à remercier toutes les équipes administratives et pédagogiques pour cette architecture de l'offre de formation qui a nécessité deux années de travail. Le travail reste encore soutenu pour terminer les maquettes d'enseignement.

2/ Bilan macro des candidatures sur les plateformes Parcoursup et Mon Master

C. Pellegrino présente un comparatif des candidatures entre l'année N-1 et la rentrée prochaine en 2024/2025. Une différenciation est établie entre le nombre total de candidatures (104 443) et les candidatures confirmées (91 893). Il commente l'augmentation d'environ 18% par rapport à 2023/2024 qui serait le résultat de l'utilisation des 15 vœux possibles, le nombre de bacheliers étant lui relativement stable.

Il présente ensuite un comparatif par composante. Le constat est identique entre Parcoursup et Mon Master concernant une hausse des candidatures, incluant les licences avec option "Accès Santé" (L.AS).

A. Paraponaris et H. Magnouloux demandent une analyse sur l'augmentation de plus de 50% dans la filière « Économie et gestion » qui les concerne. **C. Pellegrino** répond qu'il semble que la tendance soit nationale dans cette filière et les Instituts universitaires de technologie. Le constat est le même pour les filières en baisse comme les « Mathématiques et informatique appliquées » ou « Langues étrangères appliquées ».

I. de Poncins sollicite une analyse des inscriptions à venir dans les filières en hausse afin de vérifier si une augmentation des inscriptions administratives en résulte.

C. Pellegrino répond que, comme à l'accoutumée, la DIRFOR fera une présentation exhaustive des données Parcoursup à la fin de la campagne d'inscriptions pédagogiques afin de vérifier si l'augmentation des vœux s'accompagne d'une réelle augmentation des inscriptions à AMU.

(annexe 0 du présent procès-verbal)

II- Présentation

Aymeric FERANDO et Sandra BLEL, étudiants en licence de droit de l'association « Bureau des étudiants en droit d'Aix-Marseille Université », présentent leur projet qui s'est déroulé le 21 mars 2024 à l'amphithéâtre Portalis-FDSP site Aix-Schuman.

Les étudiants ont organisé une représentation théâtrale intitulée : « Procès fictif de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » qui a réuni énormément d'étudiants et de magistrats de la région.

Ce jeu de rôles avait pour objectif de réfléchir sur la justice en tant que levier de lutte contre le racisme.

L'association a obtenu le prix « Ilan Halimi » qui vise à récompenser ceux qui se mobilisent pour faire reculer les préjugés. Ce prix leur a été remis par le parrain de l'édition 2024, Rémy Heitz, procureur général près la Cour de cassation.

La VP Formation les remercie pour ce retour sur une thématique qui reste malheureusement d'actualité. Elle s'interroge sur le choix de ce sujet, ainsi que sur le calendrier pour aboutir à cette représentation et sur leurs contacts et le recrutement des acteurs.

Les étudiants répondent qu'il s'agissait de créer un événement dans le cadre de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme qui s'est tenue cette année du 18 au 24 mars 2024.

Le projet a débuté en fin d'année 2023 et les auditions pour recruter des étudiants volontaires ont débuté en janvier 2024, à raison de plusieurs heures d'entraînement par semaine. Ont été retenus les étudiants qui venaient à toutes les réunions préparatoires. Le rôle de l'accusé a été endossé sur la base du volontariat. Les tâches entre étudiants ont été réparties entre une vingtaine d'acteurs, une régie, des techniciens pour la logistique et l'éclairage.

Le procès a été filmé et retransmis via Youtube. AMUpod n'a pas été utilisé car des difficultés techniques ont été rencontrées.

L'administration a été très aidante pour les contacts et agendas des professionnels. Le soutien des avocats du Sud Est a permis le prêt des robes de la Cour pénale internationale. Les doctorants en droit ont également aidé à la rédaction du plaidoyer.

La représentation a été suivie d'une exposition découverte de l'histoire du Camp des Milles afin de comprendre les mécanismes des extrémismes.

Cet événement a également permis de travailler sur l'éloquence et la prise de parole en public, compétences essentielles pour les concours de l'école nationale de la magistrature (ENM).

Les étudiants escomptent que le projet devienne pérenne car ce fut un moment de fortes émotions et de rencontres professionnelles.

P. Brandt-Pomares intervient pour leur indiquer de se rapprocher du CIPE d'AMU pour les prochaines manifestations concernant l'aide technique sur l'outil AMUpod.

La VP Formation apprécie particulièrement la mise en pratique du droit dans l'optique d'éclairer les esprits. Cet exercice a permis d'interagir avec différents juristes et d'élargir des compétences. Elle note que la majorité des acteurs étaient des filles et souhaitent également que cette discipline les encourage à viser des postes de cadres. En effet, il est constaté que dans les sciences ou le droit, les femmes sont nombreuses, mais accèdent moins aux fonctions à hautes responsabilités.

III- Approbation du procès-verbal

- **Séance du 21 mars 2024**

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

IV- Formation/Pédagogie

1/Classement et attribution des financements relatifs aux dossiers relevant du fonds d'intervention pédagogique (FIP 2024)

La VP Formation laisse la parole à la Vice-présidente formation déléguée à l'innovation pédagogique universitaire.

P. Brandt-Pomares rappelle que l'enveloppe globale du fonds d'intervention pédagogique (FIP) s'élève à 200 000 € par an qui sont alloués sur projets déposés à la suite d'un appel à projet (AAP). La campagne 2024 a été lancée du 6 octobre 2023 au 20 janvier 2024.

La Commission de pré-examen des dossiers (Commission *ad hoc* FIP composée d'élus usagers et enseignants de la CFVU) s'est réunie le 12 avril 2024 afin de proposer à la CFVU un classement.

- 16 dossiers déposés :

FDS (5) ; FEG (1). FSS (1) ; IMPGT (1) Inspé (1); IUT (4) ; Pharmacie (1); Polytech (1) ; OSU-PYTHEAS (1).

- 11 projets proposés au financement :

FDS (5) ; IMPGT (1) Inspé (1) ; IUT (3) ; OSU-PYTHEAS (1).

P. Brandt Pomares souligne une difficulté rencontrée dans la répartition des enveloppes qu'il conviendra d'anticiper lors de la prochaine campagne. En effet, dès l'étude des premiers dossiers, les budgets sollicités par les composantes atteignaient déjà les 200 000 €. Il a donc été proposé de limiter à un montant maximum (30 000 €) les demandes de subvention sur le FIP, ce qui a entraîné un nouvel échange avec les composantes qui ont bien entendu compris la problématique.

N. Mesli ajoute qu'il sera nécessaire également d'explicitier le cinquième critère d'évaluation : « *Dossier faisant état d'autres sources de financement* » à la lumière du budget alloué qui ne participe qu'au lancement du projet. Celui-ci doit être pérennisé grâce à des fonds autres que le FIP. **Q. Acquatella** demande si le co-financement ne devrait pas être mentionné comme obligatoire pour déposer un dossier.

L. Bringoux s'enquiert de la communication envers les directeurs de composantes afin de savoir s'ils peuvent être en copie des porteurs de projets dont le dossier n'est pas retenu, afin que les motifs évoqués puissent être sources d'indicateurs pour les prochains dépôts. **P. Brandt-Pomares** abonde en ce sens, d'autant plus que les directeurs participent aux classements des dossiers au sein de leur structure.

Les observations seront prises en compte pour la prochaine campagne FIP, **la VP Formation** fait procéder au vote.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, le classement et l'attribution des financements du fonds d'intervention pédagogique (FIP) 2024 alloués aux projets présentés par les composantes : FDS (5) ; IMPGT (1) ; Inspé (1) ; IUT (3) et OSU-PYTHEAS (1).

(Annexe 1 du présent procès-verbal)

2/Accès aux formations de premier cycle « Parcoursup », pour 2024/2025 : Modification de capacités d'accueil (vague 3)

La VP Formation indique que le centre de formation d'apprentis (CFA) à la Réunion propose 150 places de moins que l'année dernière et par conséquent une centaine de places ont été redistribuées vers les universités d'Aix-Marseille (75) et de Nice (24).

Concernant AMU, le CFA de Marseille, qui regroupe trois villes (Marseille, Aix-en-Provence et Sisteron), augmente de 25 places pour le diplôme porté par la composante PHARMACIE : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) « Préparateur/technicien en pharmacie ». Au total 225 places sont affichées sur Parcoursup pour les sites du CFA pharmacie de Marseille (www.cfapharmacie.fr), au lieu des 200 places votées lors du CA du 19/12/2023.

Q. Acquatella considère que des places sont donc perdues si seulement 99 places ont été obtenues pour la région Sud Est.

C. Pellegrino explique que le nombre de places sur le CFA de Marseille est en effet réduit, mais qu'avec les 50 autres places offertes sur les CFA d'Aix-en-Provence et Sisteron, AMU dispose au total 25 places supplémentaires.

S. Mahdjoub explique qu'en tant que représentante de la « CGT-FSU-Solidaires et sympathisant.es », toute thématique liée aux plateformes de recrutements n'emporte pas l'adhésion de son organisation syndicale. Ayant

la procuration de deux autres représentants, elle souhaite s'abstenir, dans le respect du travail accompli par les équipes pédagogiques.

Vote :

La CFVU approuve, par 25 voix pour et 3 abstentions, la modification des capacités d'accueil apportées sur la plateforme Parcoursup 2024, relativement au DEUST « Préparateur/technicien en pharmacie ».

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

3/Projet de délibération relative aux modalités de recrutement en master 1 et au mode de composition des commissions de recrutement

La VP Formation rappelle la réglementation en matière de recrutement des étudiants en première année de cycle 1 et 2.

Les établissements autorisés par l'État à délivrer le diplôme national de « master » organisent leur processus de recrutement et préparent l'inscription dans ces formations au moyen d'une procédure dématérialisée gérée par une plateforme nationale (Mon Master).

Afin de mettre en œuvre cette réglementation, un projet de délibération est présenté à l'avis de la CFVU de ce jour, pour ensuite être soumis au CA du 14/05/2024.

AMU a fait le choix d'instituer des commissions de recrutement, en charge de procéder à l'examen des dossiers de candidatures en vue d'une admission en master 1. Le CA fixe le mode de composition de ces commissions, il est notamment indiqué que ces commissions de recrutement « *sont composées d'au moins deux membres ayant la qualité d'enseignant-chercheur* ». Cette délibération sera pérenne de sorte que chaque année, le Président d'AMU pourra désigner les membres de ces commissions par arrêté.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 25 voix pour et 3 abstentions, au projet de délibération relative aux modalités de recrutement en master 1 et au mode de composition des commissions de recrutement.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

4/Maquettes de la nouvelle offre de formation 2024 proposées par les composantes (vague 1)

C. Pellegrino rappelle que l'architecture haute (mentions et parcours) a déjà été votée au CA du 19 décembre 2023. Il explique que sur les 192 mentions que constituent l'offre de formation 2024, 67 maquettes déclinant les unités d'enseignements sont mises au vote et présentées dans l'espace de partage dédié « AMUbox CFVU ». Il propose donc un récapitulatif des recommandations faites aux composantes lors des contrôles par la DIRFOR. Il remercie le travail de contrôle et de synthèse d'Hervé JUVENAL, de Véronique CHARRASSE et de leurs équipes.

C. Pellegrino débute par l'exemple de l'EJCAM à qui il est demandé de constituer des blocs de compétences (BCC) avec une progression pédagogique entre le M1 et le M2.

Puis, il prend comme exemple le master porté par l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence (IEP) et accrédité par AMU : « Monnaie, banque, finance, assurance » parcours « International finance » pour lequel une réserve a été émise en invitant à se référer au cadrage relatif à la déclinaison d'unité d'enseignement (UE) en élément constitutif d'unité d'enseignement (ECUE) en modèle hiérarchique. Il est question de mettre en place un mode de compensation en scindant la seule UE constitutive du BCC en 2 ECUE.

F. Biglione explique que cette UE est construite en miroir avec une formation et ne peut modifier l'intitulé.

C. Pellegrino répond que la gouvernance formation va revenir vers eux pour trouver une solution.

C. Pellegrino cite ensuite l'Inspé dont la temporalité de l'accréditation est en décalage avec celle de l'offre de formation d'AMU car l'institut dépend également de l'enseignement secondaire.

La VP Formation rappelle qu'une réforme relative à la formation des enseignants des écoles primaires et secondaires devrait être annoncée au cours des mois prochains. Elle ne souhaite pas s'avancer sur les bouleversements qui vont découler concernant la formation des enseignants, mais il semblerait qu'un concours de professorat soit à instituer en licence 3 et non plus en master. L'incertitude réside également sur le délai d'application, car les bribes d'informations reçues par un biais non officiel laissent à penser que la mise en place de cette réforme serait à faire pour la rentrée de septembre 2024, pour l'ouverture du concours en 2025. En dehors de préparer un programme de formation dans l'urgence, si une licence spécifique est créée, *quid* de ceux qui échouent. En effet, les places en master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) seraient réservées aux lauréats du concours.

La VP Formation fera un point en séance dès que les informations réglementaires lui parviendront. **P. Brandt-Pomares** ajoute que cette réforme ne concerne pas uniquement l'Inspé, car elle aura des conséquences sur les maquettes des composantes qui seront amenées à prévoir une UE professionnelle pour l'enseignement.

S. Mahjoub souhaite reporter le vote de ces maquettes car les membres ont eu peu de temps pour les étudier.

La VP Formation est consciente que les maquettes ont été déposées tardivement dans l'AMUbox pour certaines mentions, mais il s'agissait de mettre en forme les derniers échanges avec les composantes afin de sécuriser les éléments mis au vote.

En effet, la DIRFOR contrôle, à réception des dossiers, que les maquettes de formation respectent bien les cadrages, et demande des réajustements si besoin. Il ne s'agit pas de mettre en doute les éléments votés dans les conseils de gestion.

Un report de vote devant les instances serait inadmissible pour les composantes et les équipes de la DIRFOR qui effectuent des échanges quotidiens avec les responsables de parcours, et à des heures indues du fait de la charge de travail.

Les conditions de mise en place de cette accréditation sont déjà pesantes, il n'est pas question d'ajouter une angoisse supplémentaire aux équipes qui attendent maintenant de paramétrer ces UE dans les outils. Elle rappelle que ces paramétrages vont permettre l'affectation des cours à des enseignants, de préparer les emplois du temps et tout ce qui en découle.

Elle souhaite améliorer le rythme des rendus pour la prochaine séance, mais doute fortement qu'avec les ponts du mois de mai, la diffusion des documents soit accélérée.

De plus, seul le cadrage fait par l'établissement est en réalité à vérifier, les éléments liés à la cohérence pédagogique des maquettes d'enseignements devant être réalisés en composante.

Vote :

La CFVU approuve, par 25 voix pour et 3 abstentions, les maquettes d'enseignement proposées par les composantes : EJCAM ; FDS ; FDSP ; FEG ; FSS ; IAE ; IMPGT ; Inspé ; IUT et OSU-PYTHEAS (vague 1).
(Annexe 4 du présent procès-verbal)

5/Mise en place de Programmes Intensifs Hybrides / Blended Intensive Programmes (BIP), pour 2024 et 2025

Q. Acquatella suggère que le contexte des BIP soit rappelé pour les nouveaux élus.

C. Bozzo cite le cadrage voté en CFVU le 6 juillet 2023 : « *Un programme intensif hybride ou blended intensive programme (BIP) est un dispositif de formation et de mobilité ERASMUS+ permettant de déployer des programmes courts fondés sur l'échange et le travail en équipe, combinant :*

- *Un séjour de mobilité physique de courte durée ;*
- *Une composante virtuelle facilitant l'apprentissage collaboratif en ligne et ayant lieu avant ou après la mobilité physique. Ces programmes doivent être conclus dans le cadre de partenariats entre 3 Universités minimum, dont une université d'accueil et au moins 2 Universités d'envoi. »*

Elle explique que les BIP sont présentés à la CFVU pour validation du respect du cadrage AMU et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences associées aux ECTS.

C. Bozzo fait ensuite lecture des deux programmes sollicités auprès de CIVIS dont les intitulés sont :

- « L'immuno-oncologie à l'ère des omiques spatiales » porté par la SMPM

K. Chaumoitre explique que les éléments omiques sont des outils d'intelligence artificielle de haute technologie qui contribuent à améliorer les diagnostics médicaux.

- « Basic Cell Biology » porté par la FDS

C. Bozzo annonce que le programme est ouvert au niveau licence, ce qui est très rare. Elle indique que le nombre d'ECTS a dû être revu car les universités partenaires de Bucarest et Madrid proposent cette UE sur 4 ECTS alors que la norme était d'équilibrer 3 ECTS pour la mobilité et 3 ECTS pour les cours en ligne. Il a donc été décidé de moduler en proposant 3 et 4 ECTS pour la mobilité physique et virtuelle.

C. Pellegrino explique que l'UE est ouverte aux étudiants de licence 1, car les universités partenaires de Bucarest et Madrid disposent de ce cours dès la licence. Le cours virtuel est en anglais mais que la même UE existe dans la maquette en français si jamais les étudiants inscrits n'arrivaient pas à suivre.

Le contenu de cette UE de biologie cellulaire traite des principes de base comme la structure cellulaire, les constituants, la mort cellulaire, la respiration cellulaire (...).

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la mise en place des BIP qui s'inscrivent dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des composantes porteuses des projets pour l'année 2024/2025 : FDS et SMPM.

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

6/Tarifification du dispositif « Ecri+ », à compter de 2024

La VP Formation explique que l'université de Strasbourg a mis en place une certification sur le modèle de ce qui se fait pour les compétences numériques sur Pix.

La plateforme permet à chacun d'évaluer son niveau de compétences en compréhension et expression du français écrit. Cette plateforme en ligne résulte d'un projet national porté par l'université ouverte des humanités (UOH) et l'université de Strasbourg. AMU est partenaire du projet.

P. Brandt-Pomares ajoute que suite à la mise en place de nouveaux cursus à l'université ([NCU] soutien financier obtenu dans le cadre du programme d'investissement d'avenir pour diversifier l'offre de formation sous forme d'appels à projets), les composantes ont pu financer des abonnements au projet Voltaire, un outil d'entraînement en orthographe et en expression.

Ecri+ était également utilisé dans le cadre de remise à niveau, mais sans viser une certification. Suite à divers groupes de travail, les demandes de certifications augmentant, le bilan a montré qu'Ecri+ s'intégrait bien dans la méthodologie universitaire puisque créé par un organisme public d'enseignement supérieur. AMU a donc rejoint le consortium par le biais d'une convention.

H. Magnouloux demande s'il faut abandonner le projet Voltaire et **M-C Mirtillo** s'interroge sur la communication faite auprès des responsables de filière. **La VP Formation** répond que chaque composante a le choix et que les responsables pédagogiques sont informés des possibilités de contenu à instituer dans les UE dites transverses.

La VP Formation indique que le tableau mis au vote montre que le dispositif est gratuit pour les étudiants d'AMU. Un tarif est affiché pour les « candidats libres ».

Pour répondre à la question de **F. Bonnetain**, il s'agit d'étudiants pour lesquels la certification n'est pas prévue dans la maquette de la formation (FI/FC), ou d'étudiants qui souhaitent la passer à titre individuel et tout public extérieur.

Q. Acquatella estime que ce n'est pas équitable pour un étudiant d'AMU inscrit dans une formation qui n'a pas prévu le dispositif dans la maquette d'enseignement.

La VP Formation répond que l'objectif est d'établir un acte réglementaire par le biais d'une convention avec Ecri+. Les tarifs doivent être précisés attestant qu'Ecri+ ne met pas en place une concurrence déloyale en offrant la prestation. Aussi, AMU s'engage à reverser 15€ par certification. Les composantes qui n'ont pas prévu cette offre dans leur programme pourront à terme se saisir du dispositif.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la tarification de la certification Ecri+, appliquée à Aix-Marseille Université à compter de 2024.

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

7/Tarifs de formation continue des diplômes nationaux, pour 2024/2025 (Vague 1)

La VP Formation rappelle que les fourchettes de tarifs horaires de formation professionnelle ont été approuvées par le CA du 19 décembre 2023. Ces fourchettes permettent aux composantes de calculer les frais d'inscriptions en formation continue. Elle laisse la parole à la directrice du Service de formation professionnelle. La présentation des tarifs par filière se fera en plusieurs vagues au rythme des retours des composantes.

C. Bauer rappelle que le Service de formation professionnelle (For'Pro) dispense des formations comme le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

Aussi, le tableau récapitulatif comprend leurs tarifs, ainsi que ceux de l'IEP pour les mentions co-portées avec AMU. Elle regrette le format de présentation qui est contraignant à lire, mais chaque ligne correspond à un tarif par parcours.

Elle explique certaines variations de tarifs par rapport à l'année N-1 qui sont dues à la révision annuelle des tarifs qui comprennent les charges. Une harmonisation aux prix du marché est effectuée pour ne pas créer de concurrence déloyale. Elle rappelle que les montants sont hors taxe (HT) car l'établissement n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les variations sont également dues à des créations ou transformations liées à la nouvelle offre de formation.

Elle termine en rappelant que les montants affichés ne sont pas réclamés au stagiaire qui s'inscrit en formation continue, puisque la facturation est établie au nom d'un organisme ou d'une entreprise, au titre du CPF ou autres modalités de prise en charge.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les tarifs de formation professionnelle, hors apprentissage, appliqués par les composantes, service et partenaire de site pour 2024/2025 (vague 1): FDSP ; For 'Pro ; IEP ; IMPGT ; Inspé ; IUT et OSU-PYTHEAS.

(Annexe 7 du présent procès-verbal)

8/Demandes de création de diplômes d'établissement hors campagne, pour 2024/2025

La VP Formation enchaine ensuite sur des demandes de création de diplômes d'établissement qui ne sont pas prévues dans la campagne annuelle du fait de s'adapter à une demande particulière.

Elle rappelle que les diplômes d'établissement rassemble un certain nombres de dénominations en fonction du niveau d'études et du nombre d'heures d'enseignement dispensés.

Pour rappel :

- certificat d'études supérieures universitaires (CESU) : niveau master pour un volume horaire compris entre 60h et 120h.
- diplôme d'études supérieures universitaires (DESU) : niveau master pour un volume horaire supérieur à 120h.
- diplôme d'université (DU) : niveau licence pour un volume horaire supérieur à 120h.
- certificat d'université (CU) : niveau licence pour un volume horaire compris entre 60h et 120h.

La VP Formation indique que les dossiers répondent à une urgence professionnelle de former des spécialistes.

Dans le cadre de la création du CESU « Initiation aux modes amiables de résolution des différends à destination des magistrats et des greffiers », porté par la FDSP, il s'agit de désengorger les tribunaux pour la gestion de conflits à l'amiable.

(sous réserve du conseil de composante en mai 2024)

Dans le cadre de la création du DESU « Interagir dans un environnement professionnel en s'appuyant sur l'intelligence interculturelle », porté par l'école POLYTECH-Marseille, il est question de former les évaluateurs, car les tuteurs ont besoin d'un cadre formel. La formation est dispensée aux élèves ingénieurs et professionnels d'entreprise.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande de création de diplômes d'établissements hors campagne, par les composantes FDSP et POLYTECH-Marseille, à compter de 2024/2025.

(Annexe 8 du présent procès-verbal)

9/Exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants en exil, en situation de demandeurs d'asile ou réfugiés, qui préparent le diplôme d'université « Langue et culture françaises » (niveau A0, A1, A2 ou C1 du CECRL), durant l'année universitaire 2024/2025

La VP Formation rappelle que la demande de création du diplôme d'université « Passerelle » (DUP) qui a reçu un avis favorable lors de la CFVU du 21 mars 2024, propose des compétences complémentaires au diplôme d'université « Langue et culture françaises » (DU LCF).

Le DUP permet l'octroi de l'exonération des frais d'inscription et de bénéficier des aides sociales et d'hébergement du CROUS. Or, le DUP n'intègre que les niveaux B du cadre européen de référence pour les langues (CECRL).

Par souci d'équité, le Service des langues (SUL) a proposé que l'établissement exonère également les autres niveaux de langue française au sein du DU LCF.

Il est donc proposé à la CFVU d'exonérer des droits d'inscription les apprenants s'inscrivant dans le DU LCF pour le niveau **A0, A1, A2 ou C1** du CECRL.

Cette proposition laisse perplexe la DGS-A. qui souhaiterait une exonération plus globale. En effet, **I. de Poncins** commente que le MESR n'a toujours pas fait de retour sur la demande d'ouverture du DU « Passerelle », aussi elle suggère de ne pas limiter l'exonération à des niveaux de langue.

La VP Formation reformule l'intitulé du point et propose au vote le document corrigé.

Vote :

Après modification de l'intitulé, la CFVU approuve, à l'unanimité, l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants en exil, en situation de demandeurs d'asile ou réfugiés, qui préparent le diplôme d'université « Langue et culture françaises », durant l'année universitaire 2024/2025.

(Annexe 9 du présent procès-verbal)

V- Vie étudiante

1/ Avis de la commission *ad hoc* FSDIE Projets du 27 mars 2024

A titre préliminaire, **N. Mascret** revient sur l'intervention des étudiants relativement à leur présentation et déclare qu'il apprécie grandement ce retour d'expérience qui démontre aussi le travail d'analyse effectué sur les dossiers présentés en commission *ad hoc* FSDIE projets.

Il déclare que lors de la réunion du 27 mars, 3 projets sur 34 déposés n'ont pas été retenus et réorientés. Il commente des augmentations de budget attribuées à certains projets du fait du renforcement du plan vigipirate qui nécessite des frais de sécurité.

La VP Formation propose au vote le montant global des subventions accordées lors de cette commission : 46 978,42 €.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, l'octroi et le montant dédié aux projets étudiants retenus lors de la commission *ad hoc* FSDIE projets réunie le 27 mars 2024.

(Annexe 10 du présent procès-verbal)

2/ Règlement intérieur de la commission pour projets étudiants du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE Projets), à compter de 2023/2024 : correctif

Avant de clore la séance, **la VP Formation** explique que le dernier point a été retiré car la révision du règlement est à affiner.

N. Mascret explique que les étudiants ont demandé à revenir sur le délai de rendu du bilan moral et financier*. En effet, dès lors qu'une subvention du FSDIE est accordée, un bilan moral et financier, accompagné le cas échéant de pièces justificatives, doit être établi par l'association bénéficiaire dans un délai **maximum** de six mois, à la suite de la réalisation de leur projet. Le règlement intérieur d'AMU notifiait un délai d'un mois. Le texte doit être repris sereinement, aussi la vice-présidence vie étudiante a demandé le report de ce point.

*Circularité n° 2011-1021 du 3-11-2011 ESR - DGESIP C1

∞
L'ordre du jour est épuisé, la Vice-présidente formation lève la séance à 16h24.
∞

La Vice-présidente formation
Sophie de Cacqueray



